The Canadian Accounting Hall of Fame | Le Temple de la renommée comptable du Canada

Paul Gregory Cherry – intronisé en 2022

Paul Cherry voit le jour à Saint John, au Nouveau-Brunswick, en 1949, où il grandit. Après avoir été major de sa promotion à l'école secondaire, il fréquente l'Université Queen's, en Ontario, où il poursuit un baccalauréat en commerce et obtient son diplôme en 1971. Il se joint à l'équipe d'audit du bureau de Toronto de Coopers & Lybrand en 1972 et remplit les exigences en matière d'expérience pratique des CPA deux ans plus tard.

Il se fait très rapidement remarquer grâce à ses capacités inhabituelles à comprendre et à appliquer les normes, et se joint au personnel des Services nationaux de comptabilité et d'audit du cabinet. Admis comme associé en 1981, il conseille des clients sur des questions complexes d'information financière et élabore des politiques et des aides à la pratique à l'intention des bureaux du cabinet dans l'ensemble du Canada.

En 1987, Paul est détaché auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour créer le bureau du chef comptable, un rôle qu'il occupe pendant trois ans. Pendant cette période, il est nommé par le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) pour présider un groupe de travail qui a collaboré avec l'International Accounting Standards Committee (IASC) et les organismes de réglementation des valeurs mobilières dans le but de faire des Normes comptables internationales (IAS) une base acceptable pour les rapports sur les principaux marchés financiers. C'est la première fois qu'il s'occupe de normes internationales, mais pas la dernière!

En 1989, il est nommé l'un des deux représentants canadiens au sein de l'IASC, où il siège jusqu'en 2000, avec une pause de deux ans au milieu. De 1990 à 1993, il préside le projet d'amélioration de l'IASC, qui travaille avec l'OICV pour réduire le nombre de traitements comptables différents dans les IAS et pour fournir des directives de mise en œuvre améliorées – une étape importante dans l'élaboration d'un ensemble unique de normes comptables mondiales de haute qualité. En 1997, il est également nommé président fondateur du Comité permanent d'interprétation de l'IASC, qui prodigue des interprétations officielles des normes IAS. Le Conseil des normes comptables internationales, créé en 2001, est l'organe qui a succédé

à l'IASC, et les IAS ont été intégrées à ses normes internationales d'information financière (IFRS).

Au début des années 1990, il préside un groupe d'experts international composé des associés principaux de son cabinet et chargé de résoudre les questions relatives à l'interprétation et à l'application des IAS. Il participe à la rédaction et à la révision d'une publication du cabinet international intitulée *Understanding IAS : Analysis and Interpretation*, parue en 1996. Toujours dans les années 1990, il siège au Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA); après deux ans comme membre, il est nommé président pour les cinq années suivantes.

En 1995, il est nommé directeur des services nationaux de comptabilité et d'audit de son cabinet. Trois ans plus tard, Coopers & Lybrand fusionne avec Price Waterhouse pour former le cabinet d'envergure international Pricewaterhouse Coopers. En 1999, il prend sa retraite du cabinet.

En 2001, Paul s'implique encore davantage dans les normes comptables canadiennes, d'abord en tant que président du Conseil des normes comptables (CNC) jusqu'en 2009, puis en tant que membre sans droit de vote jusqu'en 2013. Cette période est teintée par de véritables défis : élaboration des normes dont le Canada avait besoin à la suite de l'affaire Enron, adoption des IFRS comme fondement pour la préparation des états financiers pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, et lancement d'un projet controversé visant à simplifier les normes comptables pour les entreprises non soumises à cette obligation. En tant que président du CNC, il assume les responsabilités suivantes :

- Assurer la liaison avec le Conseil de surveillance de la normalisation comptable, l'organisme chargé de préserver l'indépendance de la fonction de normalisation au Canada et de surveiller la performance du CNC.
- Agir en tant que principal porte-parole du Canada en matière d'information financière du secteur privé.
- Témoigner devant des commissions parlementaires et conseiller les responsables des organismes de réglementation financière.
- Assurer la liaison avec les principales parties prenantes, notamment les analystes financiers, les agences de notation de crédit et les dirigeants financiers.
- Représenter le Canada lors de réunions nationales et internationales sur les questions d'information financière.

En 2003, il assume un autre rôle, quoique moins exigeant, celui de membre du Comité consultatif indépendant en matière de comptabilité et d'audit financier du vérificateur général

du Canada, qui prodigue des conseils généraux et stratégiques au vérificateur général sur les audits des états financiers du gouvernement du Canada, des sociétés d'État et de diverses autres entités du secteur public. Il siège à ce comité jusqu'en 2019.

En 2009, il revient sur la scène internationale en tant que président du comité consultatif sur les IFRS, l'organe consultatif du Conseil des normes comptables internationales et de ses administrateurs. La présidence d'un organisme aussi diversifié composé de 48 représentants d'un large éventail de groupes du monde entier, dont des investisseurs, des analystes financiers, des préparateurs, des universitaires, des vérificateurs et des responsables de la réglementation, a dû mettre à l'épreuve ses compétences interpersonnelles bien rodées. (2009-2013)

Son dernier mandat au sein d'un organisme dans le secteur de la comptabilité a été celui de membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), qui sert l'intérêt public en supervisant et en orientant le CNC et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). (2014-2021)

Il n'est pas surprenant que Paul ait été très demandé comme orateur lors de diverses conférences sur la comptabilité et comme auteur d'articles publiés dans la presse comptable et commerciale. Au fil des ans, il a rédigé de nombreux articles, dont beaucoup étaient liés à ses responsabilités de dirigeant et à ses autres fonctions au sein de comités.

Étant donné les fréquents déplacements exigés par son travail, le bénévolat s'avère peu envisageable, et ce n'est que lorsque les choses commencent à ralentir en 2018, qu'il lui est possible d'œuvrer auprès de la Fundy Funeral Co-op ltée. La principale activité commerciale de la coopérative est la prestation de services funéraires; il y siège comme administrateur et trésorier bénévole depuis 2018.

Les distinctions suivantes ont été décernées à Paul en reconnaissance de ses nombreuses contributions :

- Officier de l'Ordre du Canada (2012) « pour son engagement à améliorer l'information financière, notamment par son leadership dans l'élaboration de normes comptables internationales. » L'Ordre du Canada, la plus haute distinction civile du Canada, est la pierre angulaire du Régime canadien de distinctions honorifiques, reconnaissant les réalisations exceptionnelles d'une personne, de même que son dévouement à la collectivité et son service au pays.
- Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II (2012) « en reconnaissance de son expertise unique en matière de normes comptables internationales, de sa contribution à ce domaine pendant de nombreuses années et de son rôle dans la réalisation de l'engagement du Canada à l'égard de l'élaboration des normes internationales d'information financière. »

- Prix de mérite exceptionnel de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (2013). Plus grand honneur de CPA Ontario, le Prix de mérite exceptionnel « … reconnaît les services remarquables et soutenus rendus à la profession ou en son nom, y compris les services rendus à la collectivité… »
- Il a également reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables agréés (FCA) de l'Ontario (1991) et du Nouveau-Brunswick (2000).